

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
27 janvier 2020**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 51

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Procès-verbal de la **6^e séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 27 janvier 2020** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames les commissaires Marie-France Gagnon, Nathalie Dorais-Pagé, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs les commissaires Paul Loyer, Steve Kirk, Pierre Boucher, Normand Sylvestre, Ernest Bédard, Paul Morin et David Pigeon.

Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire
Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire
Madame Annick Tremblay, Commissaire, représentante du comité de parents, niveau secondaire

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Chantal Patrice, directrice, Service des ressources matérielles

Madame Sara Duguay, directrice, Service des ressources financières

Monsieur Guy Bélair, directeur, Service des ressources informatiques, clientèle et transport

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame Valérie Dionne, Commissaire, représentante du comité de parents, EHDA

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C078-2001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**C079-2001 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16
DÉCEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que le procès-verbal de la séance tenue le 16 décembre 2019 soit approuvé.

Une correction est apportée aux commissaires représentants du comité de parents :

- Monsieur Romain Vanhooren : niveau primaire
- Madame Annick Tremblay : niveau secondaire

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 16 DÉCEMBRE 2019

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 16 décembre 2019.

PAROLE AU PUBLIC

Mme Christine Lévesque du secteur de Tecumseh prend la parole. Cette dernière demande aux membres du conseil de considérer la réintégration du secteur en question dans le territoire de l'école du Nouveau-Monde. Elle mentionne que le sentiment d'appartenance des enfants envers leur école et leur quartier est un facteur important à considérer pour la réussite scolaire. De plus, elle mentionne que les commissaires devraient considérer les critères de stabilité, de sécurité, de conciliation travail-famille et de santé mentale. En effet, les changements des dernières années ont amené beaucoup de stress chez les familles qui ont dû changer d'école. Elle spécifie enfin que le processus de demande volontaire en est un qui est ardu pour certaines familles.

Monsieur Marc Beauvais prend également la parole sur le même sujet. Il offre un témoignage personnel en parlant de l'insécurité qu'ont dû vivre ses deux filles en lien avec le changement d'école. Il affirme que le sentiment d'appartenance envers l'école est un aspect qui est grandement à considérer dans la création du territoire d'une école.

Mme Véronique Martin de projet alternatif Gatineau prend la parole. Elle mentionne qu'elle est consciente que des décisions importantes seront prises quant aux orientations choisies pour l'année scolaire 2020-2021. Elle affirme que, selon les dernières informations reçues, l'école publique alternative constitue une orientation considérée, mais pas pour la prochaine année. Que ce soit l'augmentation du nombre de classes au BI, soit 1 classe par niveau de la 3e à la 6e, qui a été annoncée, ou encore en tenant compte des informations échangées avec les participants à la rencontre du 15 janvier dernier.

Elle demande aux commissaires de prendre en considération les points suivants :

- Elle précise qu'aucune ségrégation d'élèves n'est créée. En effet, les élèves ne sont choisis ni sur la base de résultats académiques ni d'aucun profil en particulier ;
- L'école alternative est publique et accessible à tous. La ségrégation est reconnue comme étant défavorable pour tous les élèves ;
- L'école publique alternative aiderait concrètement la CSD à augmenter les chances de réussite pour tous les élèves, puisqu'elle offre un programme adapté au rythme de chacun d'entre eux. Elle offre, entre autres, un processus d'évaluation nuancée et des approches d'apprentissages construisant une motivation intrinsèque, augmentant le pouvoir qu'a l'élève sur sa réussite et donc son estime de soi et sa persévérance aussi ;
- Elle mentionne aussi que l'intégration des maternelles 4 ans afin de créer une classe multiâge en maternelle fait partie du projet.

Elle mentionne des comparaisons avec le programme d'éducation internationale. Les classes du P.E.I. auraient eu entre autres priorité parce que les résultats des sondages suite aux consultations ont démontré un vote favorable au P.E.I., avec un écart de 4 votes. Elle fait remarquer que le P.E.I. est en plusieurs points identiques à ceux des fondements alternatifs? Elle mentionne que l'école publique alternative pourrait répondre aux souhaits des parents privilégiant le P.E.I.,

Elle affirme que les membres du projet croient fermement qu'une orientation claire et formelle doit être prise quant à l'ouverture de l'école publique alternative.

Elle mentionne certaines options quant à l'ouverture d'une école publique alternative :

- « Et si on considérait le centre sur Avenue Gatineau, comme une petite école offrant un projet pilote alternatif cette année?
- Et si on demandait aux directeurs des écoles si l'un d'entre eux voudrait accueillir des classes alternatives dès la rentrée prochaine? La cohabitation s'est déjà faite ailleurs au Québec et elle est viable!
- Et si une école à bâtiments multiples pouvait offrir un volet alternatif dans l'un de ces bâtiments? Notamment, l'école Lavigne, par exemple, ou encore l'école de Touraine aussi.
- Et si on collaborait avec les leaders du centre de qualification, pour également cohabiter et même voir pour intégrer la pédagogie alternative pour ces élèves?
- Et si, finalement, on considérait vraiment le Carrefour pour s'installer, au lieu de classes P.E.I.? Encore là, une cohabitation est viable avec les classes P.E.I. déjà en place!

- Et si la CSD avait assuré la promotion de l'école publique alternative, au même titre que le P.E.I. par exemple, afin de rejoindre l'ensemble de la population? Projet alternatif Gatineau en aura certes appris énormément sur les stratégies marketing, mais il reste que nous nous demandons si les parents auraient choisi davantage l'école publique alternative s'ils avaient reçu un dépliant soigneusement préparé avec toutes les informations du projet éducatif que nous proposons. »

C080-2001

**MOTION DE FÉLICITATIONS À AURÉLIE KENNEY,
ÉTUDIANTE EN QUATRIÈME SECONDAIRE À LA
POLYVALENTE DE L'ÉRABLIERE, POUR AVOIR
SAUVÉ LA VIE D'UNE AUTRE ÉLÈVE, CELLE DE
MATHILDE LAMBERT-TURCOTTE EN APPLIQUANT
LA MANŒUVRE DE HEIMLICH**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel et des bénévoles de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que l'étudiante Aurélie Kenney a fait preuve de sang-froid en appliquant la manœuvre de Heimlich apprise lors du cours d'aquatique;

CONSIDÉRANT que Aurélie Kenney a porté secours à une autre élève qui démontrait des signes de détresses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adresser des félicitations à Aurélie Kenney, étudiante en quatrième secondaire à la Polyvalente de l'Érablière, pour avoir sauvé la vie d'une autre élève, celle de Mathilde Lambert Turcotte en appliquant la manœuvre de Heimlich.

Adopté à l'unanimité

C081-2001

**PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DE LA
CLIENTÈLE PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET
SECONDAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

CONSIDÉRANT l'analyse des données démographiques de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs procède à l'analyse de ses données démographiques par secteur;

CONSIDÉRANT les rencontres de consultation faites auprès de l'ensemble des parents du territoire de la commission scolaire à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT la session intensive du conseil des commissaires tenue le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information tenue le 15 janvier 2020 auprès des parents des secteurs touchés par un changement de territoire;

CONSIDÉRANT que le secteur Chambord n'a toujours pas son école de quartier;

CONSIDÉRANT le sondage effectué auprès de tous les parents concernés par l'ouverture de la nouvelle école du secteur Chambord;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de procéder à l'ouverture d'une école alternative sur son territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'adopter le document intitulé « Planification de la répartition de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2020-2021 »;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ que les parents des élèves ciblés pour le transfert à la nouvelle école de Chambord puissent se prévaloir de leur facteur de protection, le cas échéant;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ que les élèves du secteur Tecumseh, fréquentant l'école du Nouveau-Monde en 2019-2020 obtiennent un facteur de protection, à l'école du Nouveau-Monde;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ que le traitement des demandes d'inscription volontaire dans une autre école, pour les élèves du secteur de Tecumseh, de Chambord et de l'Aéroport (touchés par un changement de territoire pour l'année 2020-2021), soit considéré au 15 juin 2020, soit au moment du traitement de la clientèle;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ de donner le mandat à la direction générale de la Commission scolaire des Draveurs de travailler le redécoupage des territoires des 4 écoles secondaires afin d'équilibrer la clientèle pour l'année scolaire 2021-2022;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ de donner le mandat à la direction générale de la Commission scolaire des Draveurs de travailler sur des scénarios de gestion de la clientèle dans les secteurs des Promenades, de la Gare et des Érables;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ de procéder à l'ouverture d'une école alternative dès la livraison d'une nouvelle école dans le secteur Chambord.

Adopté à l'unanimité

C082-2001 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'approuver les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

C083-2001

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires équilibrées 2019-2020 dûment adoptées le 27 juin 2019 et déposées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT le processus de révision budgétaire effectué par chaque direction d'unité administrative et par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT le surplus actuellement prévu de 341 725 \$;

CONSIDÉRANT que ce surplus pourra servir à des dépenses imprévues jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale, du comité de répartition des ressources et du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'accepter le dépôt du budget révisé 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

C084-2001

**APPUI – MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS –
ROUTE DU CARREFOUR – LIMITÉ DE VITESSE –
MTQ**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-12-428 de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-Des-Monts, tenue le 3 décembre 2019 demandant au ministère des Transports du Québec d'abaisser et régulariser la vitesse affichée de 90 km/h à 70 km/h dans les zones comprises à partir du chemin Eugène-Gravelle jusqu'au chemin de la Demi-Lune et à partir du chemin H.-Zurenski jusqu'à la route Principale (307), et ce, afin de régulariser la vitesse à 70 km/h tout au long de la route du Carrefour (366) et réduire les risques d'accident sur la route du Carrefour (366);

CONSIDÉRANT que la route du Carrefour (à proximité de la zone de 90 km/h) est une voie principale empruntée par les autobus scolaires, des cyclistes ainsi que des piétons;

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
27 janvier 2020**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 58

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT que plusieurs arrêts s'effectuent pour transporter des élèves de la Commission scolaire des Draveurs autant au niveau primaire et secondaire et que ladite route est sinuueuse ce qui rend certains arrêts imprévisibles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'appuyer la résolution numéro 19-12-428 de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-Des-Monts, tenue le 3 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité

C085-2001

**POLITIQUE 52-02-01 ADMISSION ET INSCRIPTION
ANNUELLE DES ÉLÈVES (PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE-
SECONDAIRE)**

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDA);

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources informatiques, clientèle et transport, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que la politique 52-02-01 « Admission et inscription annuelle des élèves (préscolaire-primaire-secondaire) » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

C086-2001

**ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN
DES BÂTIMENTS – RÉFECTION DE 2 ESCALIERS
INTÉRIEURS – ÉCOLE DU VALLON**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 250 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 5 décembre 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 15 janvier 2020 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 19 août 2020;

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
27 janvier 2020**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 59

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'accepter la soumission de la firme **LCC & Associés Canada Inc.** située au 41, rue de Valcourt, suite 07, Gatineau, Québec, J8T 8G9 d'une somme de **153 333,00 \$**, excluant les taxes pour la réfection de 2 escaliers intérieurs à l'école du Vallon.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Defran inc. 55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	194 222,00 \$
Construction Fred Trottier (Québec) Limitée 420, avenue McArthur Ottawa (Ontario) K1K 1G6	197 580,00 \$
Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.) 57, route 105, unité 200 Chelsea (Québec) J9B 1L3	198 700,00 \$
DLS Construction Inc. 1910, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3N9	236 500,00 \$

Adopté à l'unanimité

C087-2001

**ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN
DES BÂTIMENTS – MISE AUX NORMES DE
L'ASCENSEUR – ÉCOLE LE TREMPLIN**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 140 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 5 décembre 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 21 janvier 2020 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 21 août 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'accepter la soumission de la firme **Bouladier Entrepreneur Général** située au 831, boulevard St-René Ouest, suite 100, Gatineau, Québec, J8T 0G7 d'une somme de **179 822,00 \$**, excluant les taxes pour la mise aux normes de l'ascenseur à l'école Le Tremplin.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

D.L.S. Construction inc. 1910, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3N9	227 000,00 \$
Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.) 57, Route 105, unité 200 Chelsea (Québec) J9B 1L3	259 850,00 \$

Adopté à l'unanimité

C088-2001

**ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN
DES BÂTIMENTS – REMPLACEMENT DES TUILES DE
PLAFOND AMIANTÉES SECTEURS 102 ET 900 – ÉCOLE
POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 200 000 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 décembre 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 22 janvier 2020 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 19 août 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
27 janvier 2020**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 61

INITIALES DU SECRÉTAIRE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'accepter la soumission de la firme **LCC & Associés Canada Inc.** située au 41, rue de Valcourt, suite 07, Gatineau, Québec, J8T 8G9 d'une somme de **215 700,00 \$**, excluant les taxes pour le remplacement des tuiles de plafond amiantées secteurs 102 et 900 à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Amor Construction (176026 Canada Inc.) 218 888,00 \$
14, chemin Richard
La Pêche (Québec) J0X 2W0

Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.) 238 650,00 \$
57, route 105, unité 200
Chelsea (Québec) J9B 1L3

Solution D'air (7143516 Canada inc.) 244 000,00 \$
12, chemin Halverson
La Pêche (Québec) J0X 3K0

Defran Inc. 268 422,00 \$
55, rue Breadner
Gatineau (Québec) J8Y 2L7

DLS Construction inc. 269 000,00 \$
1910, chemin Pink
Gatineau (Québec) J9J 3N9

Construction Fred Trottier (Québec) Limitée 323 420,00 \$
420, Avenue McArthur
Ottawa (Ontario) K1K 1G6

Adopté à l'unanimité

C089-2001

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À
L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE DE
SINISTRÉS EN CAS DE SINISTRE MAJEUR ENTRE LA
COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA
VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés en cas de sinistre majeur entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau;

Procès-verbal des délibérations de la Commission scolaire des Draveurs 27 janvier 2020

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 62

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST RECOMMANDÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de procéder à la signature du protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés en cas de sinistre majeur entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau selon les dispositions intervenues entre les deux parties et que cette entente entre en vigueur lorsque que la ville de Gatineau aura adopté sa résolution.

Adopté à l'unanimité

CONSIDÉRANT que l'association et le club sportif suivant soit reconnu par la Fédération sportive : M. Romi El- Ghourani (Boxe);

CONSIDÉRANT que la Fédération sportive constitue la ressource en matière de services sportifs dans la collectivité;

CONSIDÉRANT que le Programme Sport-Études de la Polyvalente Nicolas-Gatineau est développé en partenariat avec la Fédération sportive;

CONSIDÉRANT la demande du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de veiller à ce que le protocole dont il est ici question fassent l'objet d'une adoption au conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'autoriser la Commission scolaire des Draveurs et la Polyvalente Nicolas-Gatineau à signer le protocole d'entente qui les unit à l'association et au club sportif énuméré dans la présente résolution pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2024.

Adopté à majorité
Contre : Messieurs Paul Loyer et David Pigeon

C091-2001

**PARTICIPATION DES COMMISSAIRES,
MESDAMES MARIE-FRANCE GAGNON, NATHALIE
DORAIS-PAGÉ ET VALÉRIE DIONNE ET MESSIEURS
CLAUDE BEAULIEU, JÉRÔME MALTAIS, PAUL
MORIN, ERNEST BÉDARD, NORMAND SYLVESTRE,
STEVE KIRK, PIERRE BOUCHER ET PAUL LOYER À
LA SOIRÉE-BÉNÉFICE DE LA FONDATION POUR LA
RÉUSSITE DES ÉLÈVES DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES DRAVEURS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que mesdames Marie-France Gagnon, Nathalie Dorais-Pagé et Valérie Dionne et messieurs Claude Beaulieu, Jérôme Maltais, Paul Morin, Ernest Bédard, Normand Sylvestre, Steve Kirk, Pierre Boucher et Paul Loyer soient autorisés à représenter la Commission scolaire des Draveurs à la soirée-bénéfice de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Draveurs au coût de 100 \$ qui aura lieu le 7 mai 2020 à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, 580, rue Maclaren Est à Gatineau.

Adopté à l'unanimité

C092-2001

**PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU
COMMISSAIRE STEVE KIRK POUR SA
CONTRIBUTION À LA KERMESSE DE L'ÉCOLE DE
L'ENVOLÉE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard que monsieur Steve Kirk contribue à la kermesse de l'école de l'Envolée en publant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 200 \$.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Aucune communication

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucune communication

DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Dufour mentionne que monsieur Sylvain Dault-Lagacé, directeur de l'école de La Traversée, siégera sur le conseil d'administration du Cégep de l'Outaouais et ce, à titre de représentant des commissions scolaires francophones de la région.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Mme Tremblay mentionne que plusieurs consultations ont dernièrement eu lieu. Elle mentionne également que les délais étaient relativement courts afin de donner les réponses à temps.

POINTS DIVERS

Aucun

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 24 février 2020 à 19 h 30 au Salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

C093-2001 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que la séance soit levée. Il est 21 h.

Adopté à l'unanimité

Christian Laforest
Secrétaire général

Manon Dufour
Directrice générale
(en vertu de l'article 299 du
projet de loi 40 modifiant la loi
sur l'instruction publique - Chapitre
1-13.3)